

Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles



**Vous avez besoin
d'un transport?**

Politique de transport
à l'intention des
gens qui utilisent
les services
de la Clinique
communautaire



Juin 2011

Le service de transport de la Clinique : pour qui ?

La Clinique peut vous fournir un moyen de transport si:

⇒ Vous utilisez les services de la Clinique et vous avez besoin de transport pour recevoir des soins de santé ou des services sociaux sur l'Île de Montréal;

ET

⇒ Vous êtes majeur (18 ans et plus) ou avez une autorisation de vos parents;

ET

⇒ Vous ne pouvez pas utiliser le réseau de transport public et/ou adapté (ex. vous avez une incapacité temporaire ou permanente) et vous n'avez aucun autre moyen de transport (ex. pas de famille, d'ami ou de bénévole qui pourrait vous aider);

OU

⇒ Vous êtes un-e résident-e du quartier qui participe à un événement organisé par la Clinique.

Quels moyens de transport la Clinique peut-elle vous fournir?

⇒ Billets de transport en commun

⇒ Minibus de la Clinique

⇒ Billets de taxi (selon l'évaluation de votre situation et la disponibilité du minibus).

Comment accéder à ce service?

Votre intervenant-e (ou l'intervenant-e social de l'accueil) évaluera si vous répondez bien aux critères et objectifs de la politique de transport. Si c'est le cas, il ou elle fera les démarches requises.

Important

⇒ Suite à une réévaluation de l'intervenant-e, si vous ne correspondez plus aux critères ou si vos besoins ont changé, il se peut que vous ne soyez plus éligible à ce service.

⇒ Le lieu de départ et d'arrivée est déterminé avec l'intervenant-e et ne peut être changé sans l'accord de celui-ci.

Questions ou commentaires?

Contactez-nous au 514-937-9251